



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DÉCLARATION DE CRÉATION D'UN COMITÉ DE PAIX LIÉ AVEC LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Nous, soussignés, et (2 à 3 personnes minimum)

Domiciliés à

Déclarons être en accord avec les buts du Mouvement de la Paix, tels que définis ci-après à savoir :

« Associer tous les habitants de pour :

- la défense active de la paix et de la sécurité nationale et internationale
- la promotion d'une culture de la Paix et de la non-violence définie par les Nations Unies dans les termes suivants : « La culture de la paix, c'est l'ensemble des valeurs, des attitudes et des comportements qui traduisent le respect de la vie, de la personne humaine et de sa dignité, de tous les droits de l'homme, le rejet de la violence sous toutes ses formes et l'attachement aux principes de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance et de compréhension tant entre les peuples qu'entre les groupes et entre les individus. »

Le Mouvement de la Paix :

A/ Préconise et soutient toute initiative tendant à faire prévaloir, pour les règlements des litiges internationaux, la négociation sur l'emploi de la force.

B/ S'emploie à promouvoir les relations d'amitié, de solidarité et de coopération sur les principes de l'égalité des peuples et leur droit à la libre détermination et à l'indépendance.

C/ Combat la propagande de guerre et de haine entre les peuples.

D/ Soutient les orientations de la Charte des Nations Unies en faveur du désarmement.

E/ Agit pour la promotion d'une culture de paix et de la non-violence à travers la mise en œuvre des huit domaines d'action définis dans les résolutions A/52/13 (du 15.1.1998, §2) et 53/243 (du 6.10.1999) de l'Assemblée générale de l'ONU, à savoir :

1. Renforcer une culture de la paix par l'éducation
2. Promouvoir le développement économique et social durable
3. Promouvoir le respect de tous les droits de l'homme
4. Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes
5. Favoriser la participation démocratique
6. Développer la compréhension, la tolérance et la solidarité
7. Soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances
8. Promouvoir la paix et la sécurité internationale

En conséquence, nous décidons ce jour de créer un comité de Paix dans la commune de

Ce comité s'appellera Comité de Paix de (commune / quartier / lieu de travail)

Ce comité est lié au Mouvement de la Paix National domicilié à la : Maison de la paix, 9 rue Dulcie September 93400 Saint-Ouen. Ce lien est validé par le Bureau national du Mouvement de la Paix.

A

Le Signatures :